



Medienmitteilung Communiqué de presse

Kom/cm

Berne, le 13 décembre 2017

Le Ministère public régional Berne-Mittelland et la police cantonale bernoise communiquent:

Kehrsatz

Non-lieu dans un accident d'électricité mortel

cpb. Après le décès de deux garçons dans un appartement à Kehrsatz à la suite d'un accident d'électricité, l'incident a été examiné de manière détaillée. Sur la base des résultats, un non-lieu a été prononcé.

Lors de l'accident qui s'était produit le 5 février 2017 à Kehrsatz, deux garçons, de 6 et 7 ans, avaient perdu la vie. Ils avaient pris un sèche-cheveux alors qu'ils se trouvaient dans le bain, ce qui a donné lieu à un grave accident d'électricité. Malgré des mesures de sauvetage immédiates, les deux enfants sont décédés à l'hôpital (cf. communiqué du 6 février 2017).

Pour clarifier les circonstances exactes et, le cas échéant, d'éventuels éléments relevant du droit pénal, la police cantonale bernoise a mené une enquête exhaustive, sous la direction du ministère public compétent. Elle a notamment vérifié si des prescriptions de sécurité avaient éventuellement été bafouées. Aucun agissement relevant du droit pénal n'a cependant été constaté. Les prescriptions légales ont été respectées en ce qui concerne le sèche-cheveux ainsi que l'installation électrique de l'appartement.

Compte tenu des résultats de l'enquête, le Ministère public Berne-Mittelland a prononcé un non-lieu.

Pour tout renseignement en langue française, le chargé de communication du Ministère public, Amaël Gschwind, est atteignable jusqu'à 11h00 au numéro 031 636 35 00.